



Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2021, le conseil municipal de la Ville de Rigaud a adopté la résolution suivante :

- **Résolution 2021-08-260 - Adoption de la résolution autorisant un projet de développement domiciliaire sur le lot 4 025 959 du cadastre du Québec en vertu du règlement numéro 347-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - zone H-122**

Cette résolution a été soumise à la procédure d'adoption requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 16 septembre 2021 (certificat numéro R 2021-02).

Cette résolution est entrée en vigueur le 16 septembre 2021, soit à la date de l'émission du certificat de conformité, et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 17 septembre 2021.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227